

# CONSEILS DE PRÉVENTION

## Cherchez le regard !

**Vous devez pouvoir vous arrêter sur la distance visible..!**



- accordez la priorité aux piétons venant de droite comme de gauche ;
- devant un tel passage, arrêtez-vous complètement si vous êtes en présence d'enfants, de personnes handicapées ou âgées ;
- ne dépassez jamais un véhicule qui est arrêté à proximité d'un passage pour piétons ;
- tenez compte des erreurs des autres, dans le doute freinez !

### Sanctions :

**Une amende d'ordre de Frs 140.— sanctionne un automobiliste qui ne s'arrête pas devant un passage, en présence de piétons déjà engagés ; en cas de mise en danger, cela peut engendrer un retrait du permis de conduire.**

### Piétons

- Signalez bien votre intention en vous positionnant de manière claire ;
- abstenez-vous de traverser si l'automobiliste semble ne pas pouvoir s'arrêter à temps ;
- ne vous lancez jamais subitement sur un passage ; marquez un temps d'arrêt ;
- au carrefour, soyez attentif aux véhicules qui débouchent sur toutes les voies.

